



Compte rendu du CDAS du 7 avril 2022

Le 1^{er} point du jour est la désignation de FO en tant que secrétaire adjoint.

Le 2^{ème} point du jour est l'approbation du PV du 21 octobre 2021.

Le 3^{ème} point du jour porte sur la réforme du réseau de l'action sociale.

Le Président du CDAS, M. TAILLANDIER, a répondu à notre déclaration liminaire (ci-jointe) sur les points suivants :

Concernant la régionalisation du réseau des délégations, le Président a repris à son compte les propos du secrétariat général en précisant que le projet de réorganisation envisagé prévoit la mise en place d'un niveau d'organisation et de pilotage régionalisé du réseau de l'action sociale qui ne remet pas en cause la présence d'un niveau de proximité départemental.

L'organisation proposée s'articule autour de la création de postes de responsables régionaux de l'action sociale qui seront proposés à des cadres A ayant seul la délégation de signature. Leur fonction consistera à organiser la mise en œuvre de l'action sociale ministérielle au niveau régional et à encadrer les délégués départementaux.

Avec la réforme, le poste d'assistant de délégation est supprimé. Les actuels assistants pourront se positionner sur les postes de délégués vacants.

Les recrutements des responsables régionaux sont en cours. Ils prendront leur fonction au 1^{er} septembre 2022. La région Auvergne Rhône-Alpes comptant 12 départements, le responsable régional, comme dans deux autres régions, aura un adjoint qui pourra être un cadre B ou C.

Il reviendra au responsable régional de demander aux délégués départementaux d'assurer des permanences dans les départements où les postes n'ont pas pu être pourvus. De même, il pourra leur demander de participer à des missions d'expertise thématique dans des domaines variés comme la restauration, l'aide à la parentalité, le logement, les vacances, etc.

Pour la CGT, encore une fois, il s'agit de faire plus avec moins de moyens.

Très prochainement, dans le Puy-de-Dôme comme ailleurs, le délégué, tout en continuant de remplir ses missions actuelles, devra effectuer le travail de l'assistante de délégation, d'aller de temps en temps dans les départements limitrophes de l'ex-région Auvergne, suppléer à l'absence de délégué et, en plus de tout cela, il pourra lui être demandé de participer à des missions d'expertise comme celui de la restauration.

Comment les délégués pourraient-ils être aussi efficaces et disponibles qu'aujourd'hui ?

Concernant la transformation de la gouvernance des opérateurs de l'action sociale, le secrétariat général a décidé de regrouper les 7 associations de l'action sociale ministérielle (AGRAF, ALPAF, ATSCAF, COOP, CSMF, EPAF, PDA)¹ en une structure faîtière de type fédération d'associations.

Cette réforme aurait pour objectif d'améliorer, d'une part, le pilotage des opérateurs pour une meilleure efficacité et d'autre part, la visibilité et la cohérence de l'offre pour les usagers.

Pour la CGT, il faut toujours partir des besoins des agents afin de déterminer les prestations.

Ce n'est pas la faîtière qui changera la méconnaissance et le manque d'information sur l'action sociale. Des améliorations pourraient provenir d'un réseau de délégués plus conséquents afin qu'ils soient le relais entre l'administration et les agents comme ils l'étaient auparavant.

Les réformes engagées vont toutes dans le sens contraire.

Concernant la vente des résidences EPAF, malgré l'opposition des organisations syndicales, le secrétariat général a décidé unilatéralement de vendre les 3/4 des résidences et de licencier une partie des personnels.

Le ministère conserve seulement 7 résidences (Vendres, Agay, La Baule, Saint-Lary, Prémanon, Gérardmer et La Saline) ainsi que 2 centres de colonies de vacances (Leucate et Mimizan).

D'après le Président, ces résidences avaient besoin d'être rénovées. Le produit de la vente des 14 résidences sera utilisé pour restaurer les résidences conservées.

Pour la CGT, le secrétariat général est responsable du manque d'entretien du parc immobilier du ministère qui a été laissé à l'abandon. Il revenait à l'État, propriétaire des bâtiments, de les entretenir pour qu'ils correspondent aux attentes des agents et que leur fréquentation reste importante.

En vérité, derrière les prétextes de mutualisation et de réorganisation avancés par nos administrations, se cache, comme à l'accoutumée, une réforme dont l'objectif est purement budgétaire.

La CGT espère que les organisations syndicales auront un retour sur le produit de la vente. La seule vente du domaine de Saint-Raphaël devrait permettre d'en restaurer un certain nombre !

La CGT s'inquiète également du devenir des personnels employés dans les résidences EPAF cédées. Le Président nous a indiqué que 70 personnes étaient concernées et qu'une rupture collective de contrat avait été signée.

Le 4ème point du jour porte sur le budget CAL 2021

Le budget 2021 s'est élevé à 54 439,59 € pour un budget initial sans la réserve de 50 440 €. Le secrétariat général nous a accordé 4 000 € supplémentaires sur des crédits non utilisés dans d'autres départements.

¹ Association pour la gestion des restaurants des administrations des finances (AGRAF), Association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF), Association touristique, sportive et culturelle des administrations financières (ATSCAF), Coopérative de consommation du personnel du ministère (COOP), Club sportif du ministère des finances (CSMF), Association Éducation Plein Air Finances (EPAF), Place des Arts (PDA).

Les principales actions ont porté sur :

- l'arbre de Noël (32 838,61 €) dont 4 400 € pour le spectacle et 23 490 € pour les chèques cadeaux aux enfants de moins de 15 ans ;
- les actions « créer du lien » (14 993,98 €) dont la sortie famille au Puy-du-Fou (6 417 €), le déjeuner cabaret spectacle pour les retraités (1 972,98 €) et la sortie au PAL (3 102,50 €) ;
- les actions d'informations et de préventions (6 607 €) dont des séances chez le psychologue (4 087 €) et chez l'avocat (1 320 €).

Le 5ème point du jour porte sur le budget CAL 2022

Le budget a encore diminué. Il s'élève en 2022 à 49 818 € sans la réserve.

Le spectacle de Noël aura lieu le mercredi 14 décembre 2022. Il s'agira d'un show de magie pour tout public (4 730 €).

Les chèques cadeaux pour les enfants de moins de 15 ans seront d'un minimum de 25 € mais plus probablement de 30 € comme en 2021 ou plus, si le budget n'est pas entièrement consommé.

Si les conditions sanitaires le permettent, les séances de maquillage pour les plus petits seront remises en place.

Pour les retraités seront organisées deux sorties : l'une à Lemptegy avec déjeuner (2 900 €) l'autre à Hérisson (2 800 €).

Les 18 et 19 juin 2022 aura lieu la sortie famille au Puy-du-Fou avec 55 places de disponibles. La priorité sera donnée à ceux qui s'étaient inscrits en 2021 et qui n'ont pas été retenus.

Une activité Karting est prévue pour les actifs au domaine de Sarron.

Pour les enfants, des activités « vélo en salle » et « bowling » seront organisées respectivement en juin et en septembre.

Aucune session de préparation à la retraite n'aura lieu en 2022. Elles n'ont pas eu lieu en 2020 et 2021 pour des questions de jauge liées au Covid et parce que l'intervenante qui animait ces séances est elle-même partie à la retraite.

Les assistantes sociales qui mettent en place ces sessions ont fait remarquer que la charge de travail de leur organisation s'ajoute à leur travail or, elles sont de plus en plus sollicitées (NRP « nouveau réseau de proximité aux finances publiques », nombre croissant d'élèves à l'ENFIP dont un grand nombre rencontrent des difficultés en tout genre, etc).

La CGT déplore cet état de fait, car ces préparations étaient très appréciées. On souhaiterait un soutien financier et logistique de la part de nos directions pour qu'elles soient remises en place.

Le Président s'engage à évoquer avec le futur responsable régional le rétablissement de l'organisation de stages de préparation à la retraite.

Une nouvelle fois nous rappelons aux agents qui rencontrent des difficultés dans leur vie personnelle et/ou sur leur lieu de travail qu'ils n'hésitent pas à contacter un militant CGT, les assistantes sociales ou les médecins de prévention.

Les représentantes CGT présentes titulaires : Joëlle BEUZIT et Andrée CHANCLU

